

## L'ESSENT!

Octobre 2024 Numéro 25



Nous sommes heureux de présenter notre journal de la CFDT pour tous les salariés de SOLOCAL. **Vous y trouverez une compilation** d'informations, sa ligne éditoriale et son ton sont clairement affirmés : responsable. démocratique ambitieux. **Encore** mieux vous informer pour vous donner la garantie d'être écoutés, respectés, et vous permettre de mieux défendre vos droits et en conquérir de nouveaux.



Pour rappel, la Direction a dénoncé le 28 juillet 2023 notre Convention d'Entreprise, c'est une décision unilatérale qui vise à revoir les avantages de l'ensemble des salariés, et qui s'inscrit dans la stratégie globale de réduction des coûts.

Notre Convention d'Entreprise prévoit des dispositions mieux-disantes ou supplémentaires par rapport au principalement sur les thèmes suivants:

- Jours de ponts fixe/flottants
- Jours de fractionnement des congés payés
- Jours enfants malade
- Congés ancienneté
- Prime vacances de 730€

- Prime médaille du travail
- Prime mariage, naissance
- Indemnité de licenciement
- Indemnisation arrêt maladie
- Accident du travail/maladie professionnelle...

Tous les détails sont dans notre comparatif Convention d'Entreprise/CCNP/Code du Travail, nous consulter.

Une négociation avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives se tiendra le 31 octobre 2024 afin de discuter d'une nouvelle Convention d'Entreprise. Pour être mis en place, un nouvel accord devra être signé par une majorité des organisations syndicales représentatives. En l'absence d'un nouvel accord, la convention actuelle restera en vigueur jusqu'au 30 novembre 2024.

La **CFDT** dénonce fermement cette initiative de la Direction, qui vise directement à remettre en cause les acquis sociaux obtenus par les salariés au fil des décennies. Il est injuste de faire porter aux salariés la responsabilité des erreurs de choix stratégiques des différentes Directions qui se sont succédées.

La CFDT a demandé d'ores et déjà le maintien de cette Convention d'Entreprise avec la revalorisation des prestations.

La CFDT est déterminée à protéger les droits des salariés, d'autant plus que l'entreprise ne cesse de leur demander davantage d'efforts et d'engagements. Alors que le turn-over du personnel ne cesse d'augmenter, que l'entreprise perd en attractivité, que l'absentéisme explose et que les employés se sentent de moins en moins reconnus, ce coup porté à leurs conditions de travail et à leur motivation est inacceptable.

> Nous reviendrons vers vous dès la fin de la réunion pour vous informer des intentions de la Direction. Soyez assurés que nous serons force de proposition et que nous défendrons fermement vos intérêts.











cfdt.solocal@gmail.com

**Syndicat CFDT Solocal** 



## # L'ESSENT!EL

Octobre 2024 Numéro 25

## # Circulez...y a rien à voir !!! # Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires

EN NAO

Vous avez tous été destinataires du message de M. LEVY ce jeudi 24 octobre, sorte d'état des lieux visant à vous démontrer ou vous faire accepter **l'impossibilité** de vous accorder **des augmentations de salaires**.

Ce mercredi 23 octobre, la dernière réunion des négociations annuelles obligatoires sur les salaires a eu lieu, sous la présidence de M. LEVY. Tout d'abord, nous avons été surpris de la façon dont s'est déroulée cette négociation, pour laquelle en une seule réunion depuis son arrivée, M. LEVY a très vite exprimé sa décision de ne rien accorder aux salariés, sans même avoir étudié l'ensemble de nos revendications et écouté nos arguments.

Ce rendez-vous, très attendu, a été marqué par un discours très direct "La situation est préoccupante, le chiffre d'affaires continue de baisser. Dans ces conditions, la priorité reste la réduction des coûts, nous évoluons dans un contexte de redressement économique. Aucun dossier ne fonctionne, nous sommes confrontés à un ensemble de difficultés. L'entreprise ne génère pas de bénéfices, il est donc impossible de distribuer ce que nous n'avons pas."

Après l'examen des résultats de SOLOCAL au 30/09/2024 qui viennent d'être publiés, nous nous inscrivons en faux sur ce constat, puisque l'entreprise a déjà confirmé ses perspectives 2024 à savoir un CA groupe de 340M€, une marge d'Ebitda groupe à 15%, et des comptes assainis par une réduction de la dette de plus de 200M€.

Nous le rejoignons cependant quand il dit "Tout ceci est très encourageant, car je maintiens que c'est vous qui allez redresser l'entreprise. Avec tous les dirigeants et tous les collaborateurs, sans exception."

Sans aucune augmentation générale de salaires depuis plus de 6 ans, les salariés attendaient un geste fort de la part de la nouvelle Direction, pour accompagner les efforts demandés.

Ce n'est pas avec la méritocratie annoncée qui profiterait à une minorité de salariés que l'ensemble des équipes de l'entreprise seront embarquées.

Sans même connaître les résultats définitifs 2024, et encore moins ceux de 2025, ni l'investissement de ses salariés l'année prochaine, et sans avoir négocié avec les organisations syndicales, M. LEVY n'hésite pas à déjà annoncer **"il n'y aura pas d'augmentation générale des salaires cette année ni en 2025"** 

Nous sommes certains que ce n'est pas la bonne stratégie pour mobiliser les forces de l'entreprise, ce n'est pas aux salariés à subir encore une politique de réduction de coûts qui les impactent depuis déjà plusieurs années.

La responsabilité des erreurs stratégiques, et des mauvais résultats qui en découlent, n'incombe pas au manque d'investissement des salariés, qui en payent déjà le prix fort, mais aux Directions successives ainsi qu'au top management encore en place.

La **CFDT** demande à la Direction de **revenir à la table des négociations** pour revoir sa position et étudier dans le détail toutes ses revendications, qui représentent non pas un coût mais un investissement nécessaire au redressement de l'entreprise.





Alexandre FALKENSTEIN, Samantha GAVAUDAN



et toute l'équipe CFDT vous remercient pour votre confiance.

Avec 31% des voix (421 sur 1358 votants)
vous avez très largement choisi
d'élire nos candidats au Conseil
d'Administration de SOLOCAL GROUP

## DÉMÉNAGEMENT BUREAU CFDT CITYLIGHTS

Venez nous rencontrer au nouveau local syndical CFDT au RDC

Permanence tous les lundis et mercredis de 10h à 12h30











**Bureau: Citylights RDC** 

www.cfdt-solocal.com

cfdt.solocal@gmail.com

**Syndicat CFDT Solocal** 

